



N°10 – 20/07/2023 d'après le : **Bulletin de Santé Végétal Cahors (Lien)**

A retenir

Stade phénologique : Les premières baies veraïées devraient faire leur appartion sous quelques jours.



Bovilla ←



Floressas →

Duravel ←



JEUDI 20



17° / 29°
↙ 15 km/h

VENDREDI 21



17° / 27°
↙ 15 km/h

SAMEDI 22



16° / 28°
➤ 10 km/h

DIMANCHE 23



17° / 30°
↙ 10 km/h

LUNDI 24



19° / 28°
➤ 15 km/h

MARDI 25



17° / 25°
➤ 15 km/h

MERCREDI 26



15° / 26°
➤ 15 km/h

*source Météofrance

Mildiou : Les dégâts se stabilisent grâce au beau temps, restez vigilant pour garder un feuillage fonctionnel.

Black rot : Les dégâts sont importants sur le vignoble liés aux hygrométries permanentes le mois dernier.

Eudémis : Les premières perforations devraient être visibles sous quelques jours.

Cicadelles : Les populations montent nous pouvons facilement observer des grillures.

Flavescence dorée : Dates de traitement T3 20 juillet au 5 août

État sanitaire du Vignoble

Secteur	Stade moyen	Mildiou	Black-Rot	Oïdium	Botrytis	Eudémis	Cicadelles
Vallée							
Vallée Ouest	Fin Fermeture	+++	++	-	+	++	++
Vallée Est		+++	++	-	+	++	++
Plateau							
Plateau Ouest	Fin Fermeture	+++	++	-	+	++	++
Plateau Est		+++	++	-	+	++	++
+ - Niveau de vigilance		Préservez le feuillage au maximum	Fin de sensibilité proche	Stade de sensibilité terminé	Attention aux Blancs	Pontes en cours	Développement en cours et grillures visibles



VITILLOT PROTECTION

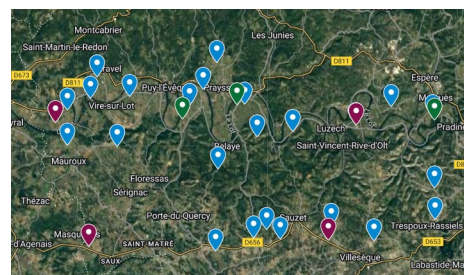
Eudémis :

Le 2^e vol est en cours il est important de bien positionner les produits.

La répartition des pièges mutualisés entre tous les acteurs locaux :

Les perforations devraient être visibles sous quelques jours.

Pour consulter le relevé :



Lien

	Sauzet (Vinovalle)	Rivière Haute (Vinovalle)	Prayssac (CA 46)	Pescadoires (CA 46)	Belaye (CA 46)	Vire sur lot (CA 46)	Soturac (CA 46)	Crypto Soturac (CA 46)	Floressas (CA 46)	Saux (CA 46)	Crypto Saux (CA 46)	Bovilla (CA 46)	Anglars Juillac (Ferme Exp)	Parnac (Vinovalle)	Crypto Parnac (Vinovalle)	Mercuès (Vinovalle)	Flottes (vinovalle M2i)	Villesèque Trebaix (M2i)	Cryptb Villesèque (M2i)	Parnac (M2i)	Crypto Parnac bis (M2i)	Rivière Haute (M2i)	Trespoux (Vitivista)	Mauroux (Vitivista)	Portes du Quercy (Vitivista)	Duravel (Vitivista)	CAIX (sodepac)	GREZEL (sodepac)	BAGAT (Sodepac)	Fages (CAPEL)	Cessac (CAPEL)	Vire sur lot (CAPEL)
26/06/2023	7	0	0	2	0	3	3	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	2	0	1	0	1	0	0	1	0						
03/07/2023	0	0	0	2	0	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
10/07/2023	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0											
17/07/2023	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											

Flavescence dorée :

L'arrêté FD 2023 et les [communiqués de traitements](#) sont disponibles sur le site de la DRAAF.

T2	Terminé	du 18 au 27 juin
T3	En cours	Du 20 juillet au 05 août OBLIGATOIRE pour Pradines, Parnac et Mercuès FACULTATIF pour les autres communes

Pour les communes à **3 applications obligatoires (3T)**, pour les exploitations en agriculture conventionnelle, ce 3ème traitement doit être appliqué entre le 20/07 et le 05/08. Pour les exploitations en agriculture biologique, le 3ème traitement a déjà été appliqué, 10 jours après le 2ème.

Pour les communes en **aménagement de la lutte insecticide (2T+1)**, le dernier traitement est facultatif. En cas d'historique de jaunisses sur vos parcelles (flavescence ou bois noir) et sur les secteurs à foyer, il est recommandé de réaliser le traitement pour diminuer la pression larvaire de cicadelles.
Pour savoir si votre commune est concerné par des foyers de jaunisse, vous pouvez contacter la FDGDON 46 : fdgdon46@fredon-occitanie.fr 06 25 76 26 30

Dans le cas de la lutte obligatoire les DSR ne s'appliquent pas et les zones de non traitement (ZNT) en bordure de cours d'eau sont réduite par dérogation à 5m. L'épamprage avant le traitement permet de limiter la remontée des larves de cicadelles dans le feuillage.

Une fois le traitement cicadelle FD/Cicadelle verte réalisé, utilisez des Argiles/Talcs pour éviter la réimplantation des cicadelles vertes.



VITILOT PROTECTION



Préconisations

Privilégiez des produits mixtes Cicadelles tordeuses pour préserver le feuillage et garder une qualité sanitaire correcte du raisin.

Vous pouvez également adapter vos doses avec l'outil [OPTIDOSE\(lien\)](#) de l'IFV. Attention aux DSR, ZNT (cours d'eau) et DAR lors de vos choix de produits.

[Le document de référence pour la campagne 2023 et les méthodes alternatives en viticulture \(Lien\).](#)

!! au DAR	En conventionnel :				
	Mildiou	Black Rot	Oidium	Insecticides	Botrytis
1	Cuivre 400gr + Mildicut 2,5	Soufre 4-5kg		Argiles/Talc 8kg	Prolectus 1
2	BB 2,5 ou Nordox 0,5			Marvik Flo 0,25	Mevalone 3
3	Selva 2,5			Uppercut 0,4	
4 !! CMR	Valiant Flash 2,5kg ou Idaho 0,4kg			Proclaim 1,25	Teldor 1,25
<p>En cas de sporulation de mildiou ajouter 400gr de cuivre métal afin de lutter contre les repiquages. !! aux mélanges avec certains produits ex fosetyl qui peuvent flocculer dans la cuve, vérifiez les mélanges de spécialités commerciales avec votre distributeur.</p>					
En agriculture Biologique :					
1	350-450 gr cuivre métal + soufre poudre 4kg (ou liq 2L)				
<p>Taches de mildiou : Ajouter 0,8- 1% de Limocide / Prevgold afin de brûler les spores ou Armicarb 1-2kg +cuivre !! Attention produits agressifs pour la cuticule de la vigne modulez vos doses de cuivre et de soufre et soyez vigilant en cas de chaleur</p>					
Insecticides	Pyrevert 1,5 + Argile 7 (ou Talc 7) + Adjuvant / Tordeuses : Succès 4 : 0,1L / Fycilia 1,5 ou Bacillus T (dipel) 1kg				
Oligos et substances de bases :					
Pnpp / Substances de bases :	Les préparations à base de Consoude / Reine des près / Achillée				
Carences / Oligos éléments :	Les apports d'oligos éléments avec de L'azote, la magnésie et la potasse				
Adjuvants :					
Sticman 0,1% ou Heliosol (ou helioterpen) 0,5% ou Djeen : 0,1% ou Oliofox / LE846 1 % (tous homologués AB)					
<p>!! Vérifiez les compatibilités physiques et réglementaires lors de votre choix produit Attention à respecter les grammages ha de matières actives ex Glyphosate 450gr/ha sous la rang</p>					

L'argile/talc et le lait de chaux :

Ces substances vous permettent de limiter les réimplantations des cicadelles et d'éviter des coups de soleil. Des formes liquides existent pour les pulvés qui ne le tolèrent pas.

[Pour aller plus loin sur les argiles et talc \(lien\)](#)

Méthodes alternatives et prophylactiques :

vigueur de la vigne. Mais il ne figure pas dans cette liste car celle-ci se veut applicable à tous les objectifs de rendement.

Bio-agresseurs	Techniques alternatives et prophylaxie	Objectifs
Mildiou	Drainage du sol	Limiter les flaques réduit les possibilités de formation de foyers primaires
	Enherbement, travail du sol, épamprage	Diminuer le développement d'organes verts à proximité du sol
	Travail du sol (avant risque mildiou élevé)	Détruire les plantules issues des semis de pépins
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation des grappes
Oïdium	Ebourgeonnage, effeuillage	Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV
	Maîtrise de la fertilisation azotée et enherbement	Réduire la vigueur
Black Rot	Destruction des bois de taille élimination des vieux bois et des baies momifiées	Limiter la source d'inoculum
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation du feuillage
Pourriture grise et acide	Drainage du sol	Limiter les « mouillères »
	Maîtrise de la fertilisation azotée, enherbement	Réduire la vigueur
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassement de végétation et aérer les grappes pour réduire les durées d'humectation
	Maîtrise des vers de grappes et de l'oïdium	Limiter les risques de porte d'entrée pour le champignon

Liste
complète
disponible
[ICI](#)

Afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires des outils sont à votre disposition :

Il vous est possible d'utiliser des produits de **biocontrôle**, la liste est disponible en cliquant sur le [lien](#).

-Substances de bases / PNPP* : [Les substances de bases en viticulture ITAB](#)

-Soutien nutritionnel : [Les désordres nutritionnels de la vigne \(INRA\)](#)

[Quelques résultats d'essais sur des produits alternatifs \(Lien IFV\)](#)

-Proscrivez les mélanges de produits phytopharmaceutiques dangereux pour les abeilles.

-Les couverts végétaux et les différents enherbements implantés favorisent les auxiliaires, et le développement de nombreuses espèces qui sont bénéfiques à la vigne. [Lien](#)

pe-cos-enr- n°207-21/04/2021

La Chambre d'agriculture du LOT est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Lot. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Élevage et de l'Alimentation
Cahors

Vos interlocuteurs

Pôle environnement et végétal
environnement-vegetal@lot.chambagri.fr - 05 65 23 22 22

Julien BENIER, conseiller viticole
j.benier@lot.chambagri.fr - 06 25 76 26 45

Florence LEOBON, conseillère viticole
f.leobon@lot.chambagri.fr - 06 25 76 26 30



Chambre d'agriculture du Lot
430 avenue Jean Jaurès
CS60199
46004 Cahors Cedex 9